Ingrandes - Le Fresne
sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

20 MARS 2023
à 19h30

Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le seize Mars deux mil vingt-trois, s'est réuni le vingt Mars deux mil vingt-trois, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints,
Ludovic ABELARD, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Mustapha JÉROUANE, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA, Blandine ROTUREAU, Fabienne SIMON et Linda THIERY.

Absents (es) : Sévérine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Caroline AMIET, Jocelyne CROISSANT, Philippe GOHAUD, Lydie LE GOFF, Maryse LEDEUR, Lucie VEAUDECRANNE.

Pouvoirs : *Caroline AMIET a donné pouvoir à Fabrice BOSSIER*
Jocelyne CROISSANT a donné pouvoir à Blandine ROTUREAU,
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Patrick PASCAL,
Lydie LE GOFF a donné pouvoir à Martine CONEAU,
Lucie VEAUDECRANNE a donné pouvoir à Louis-Marie BOSSEAU.

Secrétaire de séance : Martine CONEAU.

---

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 27 février 2023.

2. ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception, le 3 mars dernier, d'un courrier de Monsieur Yohann CHATAIGNER l'informant de son souhait de démissionner de son poste de conseiller municipal et par conséquent de conseiller municipal délégué.
Monsieur le Maire a pris acte de cette décision qui modifie la composition du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Yohann CHATAIGNER pour le travail accompli au cours de cette période.

Concernant le remplacement de monsieur Yohann CHATAIGNER, considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste « Une Ambition Partagée » il ne sera pas remplacé.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire / Maire délégué	M.	TUSSEAU Alain	15/08/1952	03/07/2020	458
Premier adjoint	M.	CORMIER Michel	28/03/1954	03/07/2020	458

Deuxième adjoint	Mme	LE GOFF Lydie	07/10/1972	03/07/2020	458
Troisième adjoint	M.	MESNARD Jean-Paul	08/02/1956	03/07/2020	458
Quatrième adjoint	Mme	GUILLOTEAU Anne	26/05/1972	03/07/2020	458
Cinquième adjoint	Mme	VALLEE Sylvie	23/01/1951	03/07/2020	458
Sixième adjoint	M.	BOSSIER Fabrice	23/07/1975	03/07/2020	458
Septième adjoint	M.	BOSSEAU Louis-Marie	27/07/1954	03/07/2020	165
Conseiller municipal	M.	PETIT Dominique	15/11/1957	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	SIMON Fabienne	06/06/1959	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	JEROUANE Mustapha	04/10/1965	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	LEDEUR Maryse	23/10/1966	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	AMIET Caroline	29/04/1967	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	CONEAU Martine	15/08/1968	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	COROLLEUR Thierry	03/11/1968	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	PORTIGLIA Laurence	27/04/1971	03/07/2020	458
Conseiller municipal	Mme	THIERRY Linda	14/03/1974	03/07/2020	458
Conseiller municipal	M.	PASCAL Patrick	13/10/1949	03/07/2020	354
Conseiller municipal	Mme	CROISSANT Jocelyne	02/02/1954	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	GOHAUD Philippe	02/02/1957	03/07/2020	354
Conseiller municipal	Mme	LEMAITRE Séverine	04/04/1972	03/07/2020	354
Conseiller municipal	M.	MAHOT Fabrice	21/01/1962	15/03/2021	458
Conseillère municipale	Mme	ROTUREAU Blandine	28/05/1963	20/09/2021	354
Conseiller municipal	M.	ABELARD Ludovic	03/10/1976	17/10/2022	458
Conseillère municipale	Mme	VEAUDECRANNE Lucie	20/05/1987	17/10/2022	165

Le Conseil Municipal :
*Prend acte de la démission de Monsieur Yohann CHATAIGNER en tant que conseiller municipal, modifiant par là-même la composition du tableau du conseil municipal ;
*Prend acte du nouveau tableau tel que présenté ci-dessus, et qui porte le conseil municipal à 25 membres.

3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES / COMITÉS CONSULTATIFS – MISE A JOUR DU TABLEAU

Monsieur le Maire propose de revenir sur la composition des commissions communales et comités consultatifs en prenant en compte la démission de Monsieur Yohann CHATAIGNER.
Monsieur le Maire propose de valider le tableau tel que présenté ci-dessous :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des comités consultatifs tel que présenté ci-dessous.

Commissions / Comités	Attributions au 20 MARS 2023	Elu référent	Membres	
			Élus	Extérieurs
Finances **Economie**	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places Marché Artisanat Commerces	**Michel CORMIER** **Michel CORMIER (et en cas d'absence ou d'empêchement LM BOSSEAU)**	**Finances et économie :** P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER S.VALLÉE J.P. MESNARD A.GUILLOTEAU L.LE GOFF LM. BOSSEAU A.TUSSEAU	**Volet Economie seulement :** François DUDA Jean CHAMAILLÉ Patrick HARDY Aurélien MANIER Président€ Entrepr'ILF Sandrine LEBOULANGER (Inter) Geneviève TURLAIS
Culture **Tourisme / Associations**	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du secteur culturel Gestion évènements culturels Politique touristique communale Relations avec les acteurs du tourisme Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	**Michel CORMIER** (et en cas d'absence ou d'empêchement LMB) **Louis-Marie BOSSEAU**	S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD M. LEDEUR	André CHARRIER Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Julien VEDRENNE Jean CHAMAILLÉ Corentin ROTUREAU Linda GONIN
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM.... Conseil municipal des enfants	**Lydie LE GOFF**	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT B. ROTUREAU S.VALLEE	Président assciation parents d'élèves : Ecole Les P'tits Ligériens Ecole Le Petit Prince Ecole Jean-Michel Langevin Président association Espace Jeunes 1 représentant du RPE (Relai Petite Enfance) Gurvan L'HELGOUALC'H
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de pique-nique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobiliers urbains Maisons fleuries	**J-P MESNARD**	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA T. COROLLEUR C. AMIET P. PASCAL F. BOSSIER F.MAHOT	
Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	**J-P MESNARD**	F.MAHOT L. LE GOFF M. JEROUANE L. THIERY C. AMIET	Romuald BOUTIN Alexandre ZAWORSKY Christian ROTUREAU Stéphane JEANNETEAU
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé Avenir Vermeil - Don du sang	**Anne GUILLOTEAU**	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROUANE M. LEDEUR L. THIERY L-M. BOSSEAU	Marie CERISIER Dominique ROTUREAU Fatima JEROUANE Marie-Claire RICHARD
Bâtiments / Patrimoine	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR Video protection	**Alain TUSSEAU**	M. JEROUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR D. PETIT J. CROISSANT L. LE GOFF L-M. BOSSEAU	Alain MARY Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Maurice RICHARD Gurvan L'HELGOUALC'H
Réseaux / Voirie	Liaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU	**Jean-Paul MESNARD**	M. JEROUANE S. LEMAITRE T. COROLLEUR D. PETIT J. CROISSANT F.BOSSIER L.ABELARD L-M. BOSSEAU	Francis HARDY Didier HAIGNERE
Ressources humaines **Organisation des services**	Gestion du personnel	**Sylvie VALLÉE**	A. GUILLOTEAU F. SIMON P. PASCAL L. LE GOFF F. BOSSIER L-M BOSSEAU	
Labellisations Développement durable	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes	**Louis-Marie BOSSEAU**	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON P. PASCAL F. BOSSIER L.VEAUDECRANNE	Président de TCP (JB GLOTIN ou autre) Jean-François GACHET
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation Fibre et moyens de télécommunication Carrières	**Fabrice BOSSIER**	T. COROLLEUR P. GOHAUD M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT M. LEDEUR L-M BOSSEAU	Jean-Baptiste GLOTIN Jean CHAMAILLÉ Cyril BRUNIN Maurice RICHARD Jean-Philippe LAINE Xavier MARTIN
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches évènementielles / flyers Livret d'accueil	**Lydie LE GOFF**	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA F. SIMON M. LEDEUR L. THIERY M. CONEAU	B.LE GUEN M.HOINARD

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 16 juillet 2020, monsieur Yohann CHATAIGNER avait été désigné pour représenter la commune au sein de la caisse des écoles.

Considérant que l'article R 212-26 du code de l'éducation définit la composition de la caisse des écoles comme suit :
- Le Maire,
- L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
- Un membre désigné par le préfet,
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal,
- Trois membres élus par les sociétaires.

Considérant la démission de monsieur Yohann CHATAIGNER de son mandat d'élu, il y a lieu de le remplacer pour siéger à la caisse des écoles.

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner monsieur Ludovic ABELARD pour siéger au sein de la caisse des écoles.

5. BUDGET COMMUNE ET BUDGET LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES » :
*VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022
*VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur CORMIER, adjoint en charge des finances présente le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'année 2022. Ces éléments ayant été présentés en détail en commission des finances, il propose de s'attacher aux éléments les plus significatifs à partir des documents de synthèse présentés aux membres du Conseil municipal.
Monsieur CORMIER présente tout d'abord la page synthétique du budget de fonctionnement qui fait apparaitre les résultats par chapitre ainsi que les résultats de CAF brute et de CAF nette. Monsieur CORMIER précise que le taux d'épargne brute de la commune se situe à environ 24.27% (la moyenne de la strate étant d'environ 20%). Il précise que ce taux d'épargne brute a tendance à baisser du fait de l'augmentation plus importante de la part des dépenses de fonctionnement en regard de l'augmentation des recettes de fonctionnement.
La capacité de désendettement de la commune est d'environ 2,97 années, ce qui est très satisfaisant, sachant, par ailleurs que beaucoup des emprunts se termineront au cours des 3 à 4 années à venir.
Monsieur CORMIER souligne que l'emprunt réalisé en 2022 était à un taux intéressant de 0,75% alors qu'actuellement, ils sont à environ 3,5%.

***Recettes de fonctionnement :**
Monsieur CORMIER présente certains articles de cette section :
-article 73111 : Il a été constaté une baisse d'environ 15000.00€ des recettes de cet article alors que les bases sont revalorisées chaque année. Cette diminution s'explique par une mise à jour du calcul lié aux logements vacants et aux résidences secondaires.
-article 7381 : cet article concerne les taxes additionnelles aux droits de mutation (+35000€ par rapport au BP). Ce montant confirme que le marché de l'immobilier a très bien fonctionné en 2022.
-article 7478 : (+20 000.00€) – les activités périscolaires voient leurs effectifs augmenter.
-article 752 : revenus des immeubles – dans cet article on retrouve les recettes liées à Camping Car Park, lesquelles sont légèrement inférieures au projet économique initial. Toutefois, les travaux faits sur le pont ont certainement modifiés la fréquentation du site.

***Dépenses de fonctionnement :**
Monsieur CORMIER attire l'attention des élus sur les augmentations très significatives des chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel ».
-Concernant le chapitre 011 les augmentations sont liées à l'importante hausse des tarifs des énergies et à des prestations qui ont été nécessaires en 2022 mais qui ne se renouvelleront pas en 2023 (prestations ELI, nettoyage des avaloirs, abattage d'arbres,….).

Monsieur CORMIER souligne aussi la vétusté de certains équipements qui doivent maintenant être renouvelés.
-article 6232 : « fêtes et cérémonies ». Une réflexion est proposée sur l'âge retenu pour le repas des aînés.
-article 6281 : cet article a augmenté en raison essentiellement de la cotisation à « Petites Cités de Caractère » pour un montant de 7 000.00€. Toutefois, parallèlement, la commune devrait pouvoir prétendre à des subventions pouvant aller jusqu'à 90 000.00€ chaque année.

-Concernant le chapitre 012, les augmentations sont liées à plusieurs aspects comme des choix des élus concernant l'attribution de primes aux agents, mais également pour l'année 2022, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
Il est également évoqué les marges de manœuvre plus faible lors des recrutements de nouveaux agents en raison du manque de candidatures sur certains postes. Madame SIMON précise que la mise en place du télétravail dans les collectivités pourrait être un atout pour faciliter le recrutement.
Compte-tenu de ces évolutions notable, monsieur CORMIER suggère que soit réalisé un audit organisationnel des services de la commune et ce, en partenariat avec la commune de Saint Sigismond.

Investissement :
Monsieur CORMIER souligne, pour l'année 2022, la situation atypique de la commune puisque la section se clôture en excédent et que de ce fait il n'y a pas de besoin de financement donc pas d'affectation de résultats à prévoir.

Monsieur CORMIER présente les pages du compte de gestion du trésorier en précisant, que contrairement au compte administratif, ce document ne tient pas compte des restes à réaliser (RAR). Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées et à des recettes certaines.
En tenant compte de ces explications, monsieur CORMIER confirme la concordance des résultats entre le compte administratif de la commune, mais également le compte administratif du lotissement « Le Hameau des Vignes » avec les comptes de gestion correspondants de madame la trésorière.

- ***COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE***

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget commune de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Résultats 2022	Fonctionnement	Investissement	Clôture
Budget commune	1 644 381.08	910 392.38	2 554 773.46

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et par conséquent, l'approuve.

- ***COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES »***

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget lotissement « Le Hameau des Vignes » de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Résultats 2022	Fonctionnement	Investissement	Clôture
Budget Lotissement Hameau des Vignes	192.226,34	-21.085,74	171.140,60

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du lotissement « Le Hameau des Vignes » dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et par conséquent, l'approuve.

LOTISSEMENT « HAMEAU DES VIGNES » - COMPTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur CORMIER rappelle que les 13 lots initialement prévus sont totalement vendus et que ce budget devrait pouvoir être clôturé dès que les travaux de voirie définitive seront terminés. Il précise également que dans le cadre du projet de commune nouvelle avec Saint Sigismond, la commune aura un nouveau lotissement communal à gérer.

***VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Considérant que Monsieur Alain TUSSEAU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à **Monsieur Michel CORMIER**, pour le vote des comptes administratif 2022, des budgets commune et lotissement « Le Hameau des Vignes ».

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur Michel CORMIER,**

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 des budgets de la commune et du lotissement « Le Hameau des Vignes » dressés par Monsieur Alain TUSSEAU, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable,

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 028 499,06	584 874,57		584 874,57	1 028 499,06
Opérations de l'exercice	2 072 635,70	2 688 517,72	917 877,55	2 413 144,50	2 990 513,25	5 101 662,22
TOTAUX	2 072 635,70	3 717 016,78	1 502 752,12	2 413 144,50	3 575 387,82	6 130 161,28
Résultats de clôture		1 644 381,08		910 392,38		2 554 773,46
Restes à réaliser			397 162,87	844 963,29	397 162,87	844 963,29
TOTAUX CUMULES		1 644 381,08	397 162,87	1 755 355,67	397 162,87	3 399 736,75
RESULTATS DEFINITIFS		1 644 381,08		1 358 192,80		3 002 573,88

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LOTISSEMENT 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		192 226,27	67 183,30		67 183,30	192 226,27
Opérations de l'exercice	278 944,62	278 944,69	230 313,75	276 411,31	509 258,37	555 356,00
TOTAUX	278 944,62	471 170,96	297 497,05	276 411,31	576 441,67	747 582,27
Résultats de clôture		192 226,34	-21 085,74		-21 085,74	192 226,34
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		192 226,34	-21 085,74	0,00	-21 085,74	192 226,34
RESULTATS DEFINITIFS		192 226,34	-21 085,74	0,00		171 140,60

2) Constate, aussi bien pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser des budgets commune et lotissement « Le Hameau des Vignes » ;
4) Arrête, par 23 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. RESTORIA : *PROPOSITION D'UN AVENANT AYANT POUR OBJET L'ÉVOLUTION DE LA CLAUSE DE RÉVISION DE PRIX DU CONTRAT.

Monsieur CORMIER rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2021 (21DCM07.07), la commune avait conclu un contrat avec la société de restauration RESTORIA pour la livraison des repas aux cantines de la commune et au service d'ALSH pour une période de 3 ans allant jusqu'au 31 août 2024, avec une clause de révision annuelle au 1er septembre et selon un indice précisé dans le contrat.
Par délibération en date du 19 septembre 2022 (22DCM08.04) la commune a accepté, à compter du 1er octobre 2022, une augmentation de 8% afin de permettre le rétablissement économique du marché.
Il apparait que, depuis la crise de la COVID19, les entreprises de restauration ont rencontré beaucoup de difficultés qui les ont amenées à faire évoluer leurs conditions contractuelles.
C'est la raison pour laquelle, la société RESTORIA a transmis récemment une nouvelle proposition d'avenant ayant pour objet l'évolution de la clause de révision de prix du contrat.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 13 abstentions décide :
*d'accepter la nouvelle clause de révision de prix du contrat, proposée par la société RESTORIA,
*mandate et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tout document permettant la concrétisation de cette décision.

*DEMANDE D'INDEMNITÉ POUR IMPRÉVISION

Monsieur CORMIER explique que parallèlement à la demande d'avenant formulée par la société RESTORIA, ces derniers ont également sollicité la commune pour le versement d'une indemnité pour imprévision pour la période de mars 2022 à août 2022 pour un montant de 1184.69€.
Monsieur CORMIER précise que les documents fournis par RESTORIA ne montrent pas clairement un déficit d'exploitation subi par l'entreprise.
Il propose au conseil municipal de ne pas valider cette demande.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix contre et 2 abstentions :
*refuse la demande d'indemnité pour imprévision présentée par la société RESTORIA ;
*mandate et autorise monsieur le Maire à informer la société de cette décision.

7. APPEL A PROJETS Fla-Aeh (FONDS LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ACCESSIBILITÉ ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP) – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER POUR L'ANNÉ 2023

Dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs, et l'accueil d'enfants en situation de handicap, la commune peut déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire un dossier d'appel à projets Fla-Aeh (Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Enfant en situation de Handicap) au titre de l'année 2023.
Le montant de la subvention Fla-Aeh possible est de 800,00€ par an et par enfant en situation de handicap accueilli dans la structure, pour une durée minimum 5 jours dans l'année ou 40 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*autorise le Maire à déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, un dossier d'appel à projets Fla-Aeh (Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Enfant en situation de Handicap), au titre de l'année 2023 ;
*mandate et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. TARIFS DES CAMPS ÉTÉ POUR L'ESPACE JEUNES

Dans le cadre de ses activités, l'espace jeunes organise, cet été, 2 séjours pour 16 jeunes :
*l'un de 3 jours à Brétignolles sur Mer du 24 au 27 juillet ;
*l'autre de 3 jours également à la Jaille Yvon du 28 au 30 août.

Les tarifs proposés sont décrits dans la grille ci-dessous :

Camp Brétignolles-sur-Mer du 24 au 27 juillet — 3 jours

< 600		de 601 à 900		de 901 à 1200		de 1201 à 1500		> 1500	
C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
133 €	142 €	151 €	159 €	168 €	176 €	185 €	194 €	202 €	211 €

Camp La Jaille Yvon du 28 au 30 août — 3 jours

< 600		de 601 à 900		de 901 à 1200		de 1201 à 1500		> 1500	
C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
68 €	73 €	77 €	81 €	86 €	90 €	95 €	99 €	103 €	108 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide les tarifs des camps tels que proposés ci-dessus.

Par ailleurs, monsieur le Maire propose de valider un tarif « G » pour une activité organisée pendant les vacances du mois d'avril à l'Urban Village à Saint Sébastien sur Loire.
En effet dans le règlement validé par le conseil municipal le 16 mai 2022, il avait été prévu pour les sorties un peu plus particulières de valider en cas de besoin, un tarif spécifique.

Tarif	<600		601 à 900		901 à 1200		1201 à 1500		>1500	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
G	9 €	11 €	13,50	16 €	18 €	20 €	23 €	25 €	27 €	29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide le tarif « G » tel que présenté ci-dessus et correspondant à une activité organisée pendant les vacances du mois d'avril à l'Urban village à Saint Sébastien sur Loire.

9. PROPOSITION D'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Les établissements RAMET Motoculture ont proposé un équipement qui correspond aux besoins des services techniques et qui serait disponible immédiatement.

Les établissements RAMET déduiront de cet achat la reprise du tracteur HAKO pour un montant de 300,00€ et de la tondeuse ZD326 pour un montant de 4 000,00€.

Le tracteur proposé par les établissements RAMET Motoculture d'Ancenis, est un tracteur d'occasion KUBOTA STW40CV avec un moteur diesel, avec environ 2950 heures et de l'année 2017. Il dispose

d'une transmission hydrostatique à 3 gammes, d'une capacité de relevage de 1150kgs, de 2 distributeurs double effet, de 4 roues motrices, de pneus gazon et d'arceaux de sécurité arrière rabattables. Il est proposé au prix de 13 200,00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :
*valide l'achat auprès des établissements RAMET Motoculture d'Ancenis, d'un tracteur d'occasion KUBOTA STW40CV avec un moteur diesel (2950 heures – année 2017) pour un montant de 13 200,00€TTC ;
*confirme la reprise des anciens équipements (tracteur HAKO pour un montant de 300,00€ et de la tondeuse ZD326 pour un montant de 4 000,00€) ;
*mandate et autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

10. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

*Monsieur PASCAL est allé visiter avec la COMPA, un centre de tri des déchets. Il souligne l'importance de la réduction des emballages et la nécessité de faire le tri avec beaucoup d'attention (ex : ne pas mettre les choses les unes dans les autres, ne pas écraser les bouteilles, ne pas mettre d'aliments, ni de cartons,...). Le taux de rejet qui correspond à tout ce qui n'est pas trié avoisine les 25%. Monsieur PASCAL souligne également qu'il leur a été précisé que le coût du retraitement des déchets est supérieur à la fabrication de nouveaux emballages neufs.
*Monsieur MESNARD remercie les élus et les bénévoles qui ont participé au nettoyage des bords de Loire entre Champtocé et Ingrandes-Le Fresne.
*Le SYDELA étant le prestataire pour les zones artisanales, va s'aligner sur les horaires d'éclairage public de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 47.

Le Maire, Alain TUSSEAU

MAIRIE d'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE (Maine-et-Loire)